



HAL
open science

Les productions des violences de masse dans les États d'Afrique centrale (1989 - 2024) : les enjeux socio-politiques du local et du global

Abel Kouvouama

► **To cite this version:**

Abel Kouvouama. Les productions des violences de masse dans les États d'Afrique centrale (1989 - 2024) : les enjeux socio-politiques du local et du global. Séminaire du LADEC – Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains, Université Lumière Lyon 2, Oct 2024, Lyon, France. hal-04757048

HAL Id: hal-04757048

<https://hal.science/hal-04757048v1>

Submitted on 28 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Les productions des violences de masse dans les Etats d'Afrique centrale (1989 - 2024) : les enjeux socio-politiques du local et du global"

Abel KOUVOUAMA

Professeur des universités émérite
Université de Pau et des Pays de l'Adour (France)

Séminaire du LADEC – Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains, Université Lumière Lyon 2.

Vendredi 25 octobre 2024 -14h – 17h)
Maison des Sciences de l'Homme -Rhônes-Alpes

1)- Note Préliminaire

L'objet de mon intervention au séminaire s'appuie aussi bien sur des expériences de terrain et sur des observations empiriques ainsi que sur le vécu des acteurs sociaux dans les sociétés d'Afrique centrale notamment, pour questionner dans les différentes temporalités guerrières, les causes des violences armées intra-étatiques et inter-étatiques. Cette intervention s'inscrit dans le champ de l'anthropologie, notamment de l'anthropologie politique des mondes contemporains. Or, comme le souligne expressément l'anthropologue Marc Augé, « Le propre du monde contemporain, c'est à-dire de celui-ci dont nous sommes partie prenante au titre d'acteurs alors même que nous en faisons notre objet d'investigation, c'est qu'il est à la fois unifié et hétérogène : dans chaque

situation étudiée se mêlent plusieurs mondes relativement autonomes mais qui réfèrent de quelque manière les uns aux autres ».¹

La démarche dynamiste et critique d'anthropologie politique que j'utilise ici s'appuie sur l'affirmation de l'existence d'une pluralité de regards sur les sociétés africaines aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique : les *Afriques des idées reçues* entretenues depuis la période antique par les chroniqueurs de voyages, les philosophes, les ethnologues, les missionnaires, etc. sur un territoire riche ; les *Afriques des imaginaires* placées à l'aube de l'humanité telles que perçues par certains philosophes et historiens sur l'antériorité de ses civilisations prestigieuses ; les *Afriques des réalités vécues* enfin, celles des territoires à la fois scandaleusement riches en ressources du sol et du sous-sol et pauvres pour la majorité des populations qui vivent au quotidien, parce que préoccupées par les problèmes d'organisation matérielle et spirituelle du « vivre-ensemble » dans une communauté policée des citoyens. Ces trois regards ont ceci de commun qu'ils participent de « l'invention de l'Afrique », selon le mot de Valentin Mudimbe.

En effet, les sociétés actuelles et les individus éprouvent au quotidien le besoin toujours croissant de comprendre la richesse de la diversité culturelle et sociale. De fait, la pratique anthropologique se situe aux interstices de l'altérité et de l'identité ; elle invite à une pédagogie de la différence construite dans l'unité de l'humain. La pratique anthropologique est un espace de réflexion. Elle est un espace d'engagement de soi envers l'Autre. Ainsi, le chercheur, quel que soit son domaine scientifique, est avant tout un agent social, un citoyen qui, produisant un savoir spécialisé, opère nécessairement des choix existentiels et stratégiques ayant des enjeux scientifiques et de pouvoir liés à ses intérêts et aux intérêts du groupe auquel il appartient ; la responsabilité sociale du chercheur quel qu'il soit, est alors partagée ; le problème posé consiste davantage à souligner les contradictions inhérentes à la pratique scientifique, particulièrement celle d'accéder à un « régime de vérité » par la construction sociale de la réalité. Je vais partir de ce constat anthropologique selon lequel, les mutations socio-politiques affectent

¹ Marc Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1994.

toutes les sociétés contemporaines et leurs universités, y compris les sociétés africaines prises également dans le processus de mondialisation des rapports politiques et socio-économiques. Elles affectent également toutes les sciences sociales et humaines qui sont censées rendre compte des mutations sociales, politiques, économiques et culturelles caractéristiques aussi bien des crises structurelles que des crises d'évolution que l'on peut appréhender sous l'angle des mutations.

A propos de la notion de mutation, Georges Balandier en a fait une étude exhaustive dans un ouvrage qu'il a coordonné dans les années 1970 et qui porte le titre suivant révélateur du processus de la modernité, « *Sociologie des mutations* ». Il adopte les précautions épistémologiques suivantes :

« Pouvons-nous contribuer à l'élaboration d'une sociologie des mutations sans prendre le risque de consentir, avec complaisance, à une sorte de mode ou, avec une dangereuse témérité, à une entreprise scientifiquement hasardeuse ? Le projet donne l'impression de trop céder aux sollicitations de l'époque ; il recourt à un terme d'usage banal dès l'instant que sont envisagées les grandes transformations que toutes les sociétés de ce temps accomplissent ou revendiquent ; il évoque les études « futurologiques » qui s'aventurent hors des limites du savoir établi. Et pourtant, poursuit-il, le fait des changements multiples et cumulés, profonds et irréversibles, s'impose à l'attention de tout praticien des sciences sociales qui actualise sa recherche et sa réflexion. Les performances techniques qui permettent de maîtriser l'espace, l'ascension à l'âge industriel développé et à la majorité historique de nations restées longtemps « marginales », la naissance de l'homme des media et les tentatives conduites afin de « changer l'homme » dans certains des pays socialistes témoignent - avec d'autres faits - du mouvement en cours et des ruptures déjà réalisées. Pour la première fois dans l'histoire, les sociétés humaines révèlent ensemble, à l'intérieur d'une configuration historique qui les lie toutes, le caractère essentiellement dynamique des rapports qui les constituent et des relations établies entre elles. L'évènement reconnu se transforme aussitôt en un défi scientifique qui est à sa mesure. La sociologie des mutations,

qui est en voie de se faire, se donne le but d'apporter une première réponse »².

L'anthropologie fait partie des sciences sociales et humaines. Et selon l'anthropologue Maurice Godelier, il s'agit

d' « analyser les conditions de production et de transformation sociale de l'humanité sous ses formes collectives et individuelles (...), de reconstruire les faits, c'est-à-dire leur donner un sens dans le champ d'une théorie, d'un système d'hypothèses, ce à partir d'un ensemble de procédures d'examen, de méthode d'analyse (...), ensuite de suivre l'évolution de ces faits, déterminer la nature des transformations observées en appréhendant non pas des événements singuliers et dispersés, mais des séries au sein desquelles ceux-ci prennent place et trouvent sens ».³

Par l'originalité et l'histoire fondatrice conflictuelle de l'anthropologie en Occident, l'anthropologue s'est donné comme projet scientifique et pédagogique d'étudier et d'appréhender l'autre pour apprendre à se connaître soi-même. Et, s'appuyant sur sa longue et riche expérience, Georges Balandier dit de l'anthropologue que,

« C'est un personnage singulier, celui qui va ailleurs avec cette curieuse exigence personnelle de parvenir au plus profond de cet ailleurs. Des obstacles contrarient sa progression, à commencer par celui des mots et de leur usage, bien qu'un certain apprentissage de la langue ait souvent précédé et préparé son accès à l'ailleurs. Cet obstacle semble s'abaisser à mesure que l'histoire récente libère et multiplie les relations avec l'extérieur, mêle les hommes et épuise leur mobilité de moyens nouveaux, accélère la circulation des messages et des choses et ouvre finalement la technologie désentravée à l'échange. Les ailleurs sont de moins en moins astreints à l'enfermement dans leur singularité, leurs langages et leurs traditions, mais ce qui les différencie se fane ou se dénature »⁴.

² Georges Balandier (dir.), *Sociologie des mutations*, Paris, Editions Anthropos, 1971, p.14

³ Maurice Godelier, *Les sciences de l'homme et de la société en France, analyse et propositions pour une politique nouvelle*, Paris, La Documentation française, 1982, p.21.

⁴ Georges Balandier, *Carnaval des apparences ou Nouveaux commencements ?* Paris, Fayard, 2012, p. 59.

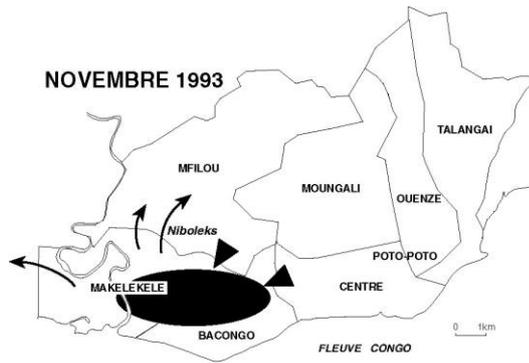
Je m'emploie d'abord à expliquer comment l'état de guerre en Afrique centrale conduit à penser sous un angle nouveau l'anthropologie des crises urbaines et de désaffection du lien social. Ensuite, il s'agit d'identifier sous la fragmentation des territoires et la perte du monopole étatique de la violence légitime, quels nouveaux dispositifs sociaux structurent ces violences de masse et ces violences politiques armées ? Quels en sont les acteurs habituels et quels sont, du fait des violences guerrières, les nouveaux acteurs apparus dans le champ politique ? Que recouvrent les notions de crise et de violences de masse en temps de guerre ? La démarche anthropologique consiste à analyser, dans une étude comparée, d'une part, les rapports entre politique, religion et violence dans les sociétés contemporaines d'Afrique centrale ; d'autre part, les modalités de sorties de crise utilisées par les acteurs politiques, religieux et de la société civile. En conclusion, je tenterais d'expliquer dans quelle mesure, les sciences sociales et tout particulièrement l'anthropologie sont-elles aptes à appréhender « les violences de masse » cet objet inédit des sociétés contemporaines ? Et quelle lecture faire des conflits armés, des violences de masse et des expériences inédites de « sorties de crises » en Afrique centrale des trente-cinq dernières années ? Cela, surtout au moment où des clameurs s'élèvent ici et là au sein des pouvoirs politiques en place et de la société civile en Afrique et hors d'Afrique pour questionner l'opportunité réelle de la révision des Constitutions des Etats Africains pour des acteurs politiques en fin de mandat sous peine de provoquer d'autres crises violentes ?

Qu'il s'agisse de crise structurelle ou de crise conjoncturelle, la notion de crise⁵ apparaît comme un véritable révélateur en ce qu'elle renvoie à l'idée d'instabilité, de troubles, de situations de rupture, de déséquilibre profond, de désordre passager ou continue dans l'ordre social.

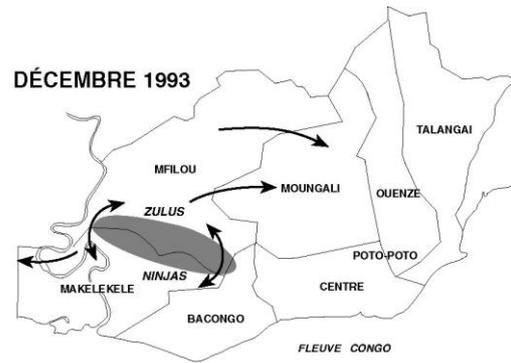
⁵ Lire notamment, Dimonfu Lapika, N'yanga Nzo Kiyulu, : "La crise des sciences sociales" in, *Revue africaine des Sciences Sociales et Humaines*, vol. 1, CERDASS, Kinshasa, Juillet 1990, p.11.

2)- Carte de l'Afrique et de quelques zones de guerre (archives)

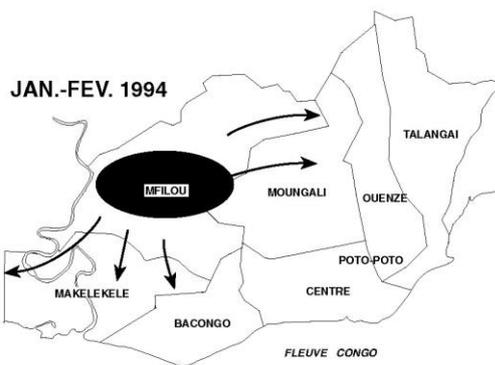




- Soulèvement politique et violences contre les ressortissants du fief présidentiel (Niboleks) à Bacongo
- Bombardement du quartier
- Fuite des Niboleks vers Mfilou

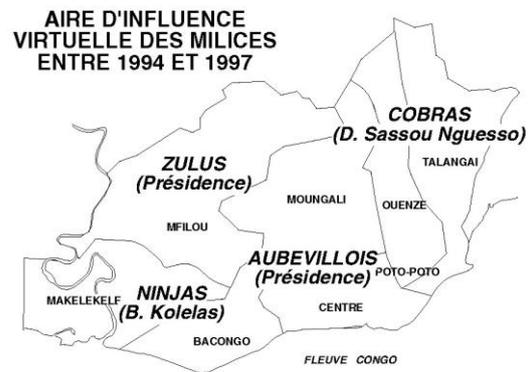


- Guerre entre milice Ninja de Bacongo et Zulu de Mfilou
- Violences ethno-politiques et déplacements croisés de réfugiés



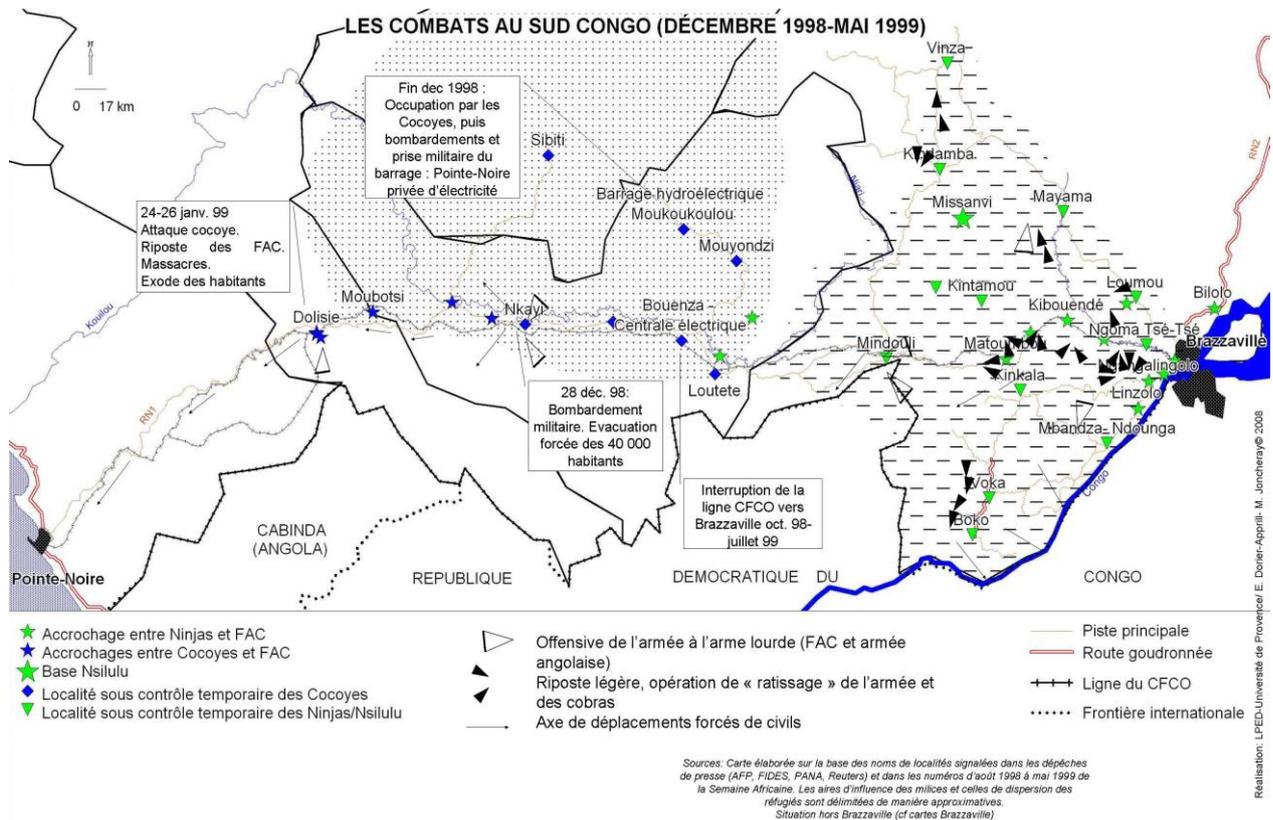
- Violences ethniques et exode des populations Laris de Mfilou

Conception: E. Apprill - réalisation: P. Pentsch



- Soulèvement
- Combats
- ▶ Bombardements
- Déplacement de réfugiés
- Destructures et pillages
- Site de refuge des déplacés des quartiers sud

Cf. cartes issues de notre ouvrage collectif , E Dorier-Apprill, A. Kouvouama, Ch. Apprill, N. Martin-Granel (éd.), *Vivre à Brazzaville. Modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998.



Cf. cartes issues de notre ouvrage collectif , E Dorier-Apprill, A. Kouvouama, Ch. Apprill, N. Martin-Granel (éd.), *Vivre à Brazzaville. Modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998.

3)- Considérations épistémologiques

Toute lecture des temporalités historiques et sociologiques des sociétés contemporaines d'Afrique centrale doit prendre en considération la pluralité de regards sur les sociétés africaines aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de celles-ci en considérant les questions suivantes : quelles sont, dans les discontinuités historiques anté-coloniale, coloniale et postcoloniale, les modalités de formations des subjectivités politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses observables par l'anthropologue ? Dans la plupart de mes écrits, je n'ai cessé de développer à titre heuristique les idées ainsi formulées : les sociétés africaines au sud du Sahara ont connu successivement une triple

expérience dans le passage de la période esclavagiste à la période coloniale et postcoloniale.

On peut partir de l'analyse plurielle des sociétés africaines pour avancer ces idées directrices : qu'au-delà de l'unité du concept de « société africaine » subsaharienne (au singulier) qui tente de souligner pour la plupart d'entre elles, la même expérience historique du fait colonial (l'exception de certaines comme l'Ethiopie), les sociétés africaines sont plurielles dans leur historicité concrète. Ainsi, en tenant compte de l'histoire mouvementée de l'Afrique du fait des dominations esclavagiste et coloniale, on peut considérer comme grille de lecture adéquate de l'histoire discontinue des sociétés africaines coloniales et postcoloniales, celle du blocage du processus d'évolution de ces sociétés du fait de la surimposition coloniale, ainsi que de télescopage des logiques rationnelles exogènes et endogènes qui inclinent à parler d'un enchevêtrement des « régimes d'historicités », des croyances, des pratiques et des systèmes dans les différentes recompositions sociales, économiques, culturelles et politiques.

Par conséquent, du point de vue historique, les sociétés coloniales européennes et les sociétés africaines colonisées font partie d'une même matrice historique de laquelle peuvent se lire aussi bien le phénomène de domination coloniale que de contestation de l'ordre colonial par les populations africaines ; en d'autres termes, ce sont des totalités socio-politiques enchevêtrées dont le dénominateur commun est l'avant et l'après « situation coloniale ». Ce concept est ainsi énoncé en 1951 par l'anthropologue Georges Balandier et développe dans son ouvrage intitulé « *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamiques sociales en Afrique centrale* » :

« Toute étude concrète des sociétés affectées par la colonisation s'efforçant, à une saisie complète ne peut cependant s'accomplir que par référence à ce complexe qualifié de situation coloniale. C'est en approfondissant l'analyse de cette dernière, en repérant ses caractéristiques selon le lieu de l'enquête, en examinant les mouvements qui tendent à sa négation qu'il devient possible d'interpréter et de classer les phénomènes observés. Cette reconnaissance de la situation résultant des rapports entre la société coloniale et la société colonisée requiert du

sociologue un continuel effort critique le mettant en garde contre les risques d'une observation trop unilatérale »⁶. Quelles sont les conditions historiques, sociales et politiques qui caractérisent la situation coloniale ? On peut y repérer quatre éléments :

- C'est la domination imposée, selon Balandier, par une minorité étrangère « racialement » et culturellement différente au nom d'une supériorité « raciale » (ou ethnique et culturelle dogmatiquement affirmée) à une majorité autochtone matériellement inférieure.

- C'est la mise en rapport de « civilisations » hétérogènes, à savoir, une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations techniques complexes, à économie retardée, à rythme lent et radicalement non chrétienne.

- C'est le caractère antagoniste des relations intervenant entre la société coloniale et la société colonisée et qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société colonisée.

- C'est la nécessité pour maintenir la domination coloniale, de recourir non seulement à la force mais encore à un ensemble dit Balandier de pseudo justification et de comportements stéréotypés.

C'est pourquoi, tenant compte de l'histoire mouvementée de l'Afrique du fait de la domination esclavagiste et coloniale, on peut considérer comme grille de lecture adéquate de l'histoire discontinue des sociétés africaines coloniales et postcoloniales, celle du blocage de leur évolution du fait de la surimposition coloniale, ainsi que de télescopage des logiques rationnelles exogènes et endogènes qui inclinent à parler d'un enchevêtrement des historicités, des croyances, des pratiques et des systèmes dans les différentes recompositions sociales, économiques, culturelles et politiques.

Et l'idée anthropologique poursuivie consiste alors à penser les violences de masse, les conflits armés et les expériences réussies ou

⁶ Georges Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, dynamique sociale en Afrique*, Paris, PUF, 1^{ère} édition 1945, 2^{ème} édition 1963, p. 364.

avortées des sorties de crise dans ces sociétés contemporaines d'Afrique centrale et à identifier les pratiques d'acteurs. En effet, au cours de ces quarante dernières années, on a noté des recompositions politiques, économiques, sociales et culturelles des sociétés africaines sous les effets des mouvements sociaux, des conséquences des politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI et la Banque mondiale ; à l'accentuation des rivalités entre acteurs politiques pour le contrôle, la conquête ou la conservation du pouvoir, sur fond de violences extrêmes, de déclenchement des guerres civiles et du poids renforcé des acteurs internationaux. Pour les pays d'Afrique au sud du Sahara, ayant expérimenté ou non les conférences nationales, les sorties de crise à travers des formes nouvelles d'invention et/ou de réinvention démocratiques ont laissé la place, tantôt à la défense des acquis démocratiques, tantôt à la restauration des autoritarismes politiques avec souvent comme conséquences immédiates le recours aux coups d'État militaires et aux tentatives de changement sur mesure des Constitutions.

Toutefois, en prenant en compte dans la longue durée, à la fois les temporalités conjoncturelles et les contraintes institutionnelles, l'anthropologue et les praticiens des sciences sociales sont amenés à identifier dans le contexte de la globalisation des économies, les multiples enchevêtrements de normes, d'institutions et de pratiques d'acteurs. En même temps, dans ces rapports du global et du local appréhendés à différentes échelles, de nouveaux dispositifs institutionnels et de nouveaux langages sont proclamés derrière la rhétorique de la démocratie avec l'usage des notions d'État de droit, de droits humains, de bonne gouvernance, de politiques de décentralisation, etc. Et la greffe de ces institutions sur les normes sociales et étatiques pré-existant à la pénétration coloniale a contribué à brouiller tous les repères, au point d'accélérer leur processus d'enchevêtrement sur les plans politiques, juridiques, économiques et culturels. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur les comportements, les rôles et statuts des acteurs sociaux qui se trouvent eux-aussi placés en situation de concurrence avec d'autres nouveaux acteurs émergents produits des guerres civiles à savoir, les miliciens-entrepreneurs, les enfants-soldats, les jeunes déclassés sociaux et les entrepreneurs de biens de salut (notamment les pasteurs

pentecôtistes guerriers) versés dans la production de la violence, le terrorisme et la contrebande.

Dès lors, on assiste à un double processus paradoxal de formalisation/informalisation des économies à l'intersection de laquelle les acteurs publics et privés nationaux et internationaux mettent à profit le « déclin » apparent des États africains (car n'assumant pas toujours les fonctions régaliennes, le monopole de la violence légale et du pouvoir de nomination politique et administrative), pour tenter de redéfinir de nouvelles règles du jeu pour la régulation politique sous la loi du pouvoir et de la violence des armes. Comment alors interpréter toutes ces situations et tous ces faits ayant surgi de part en part dans les sociétés africaines en mouvement ?

S'agissant du mot terrain, je l'emploie pour désigner, aussi bien des terrains de recherche territorialisés que déterritorialisés ; en ce sens que j'appréhende la question du ou des terrains du chercheur en lettres, sciences humaines et sociales comme une question en retour de sens sur l'épistémè et les paradigmes auxquels il recourt pour produire du savoir scientifique nécessitant le plus souvent des ruptures épistémologiques. L'expérience du terrain du chercheur met en relation trois ordres de rapports : son rapport avec le lieu de recherche qu'il soit physique, matériel, immatériel ou textuel ; son rapport avec les outils de la recherche ; et son rapport avec la temporalité de la recherche. Ces rapports révèlent des pratiques spécifiques dans la production des données, des logiques d'action, des contraintes et des représentations variées qui se singularisent par un discours territorialisé et/ou déterritorialisé, donnent à lire les dynamiques d'échanges et de confrontations à travers des parcours de connaissance, de reconnaissance et d'interconnaissance subjectives. Cela permet à l'anthropologue de décrire, les modes particuliers de production des données dans un va-et-vient entre terrain-théorie-terrain ; l'activité immersive (observation participante), le recueil du corpus (archives, documents divers), et les procédés dialogiques (le rapport de l'anthropologue aux autres interlocuteurs) ; enfin, l'analyse interprétative des données recueillies, les codes intellectuels, culturels et affectifs, ainsi que la réflexivité qui s'y trouvent induits.

A partir de mon vécu historique mouvementé et ma pratique scientifique, comment analyser les faits sociaux sans être taxé d'afrocentrisme ? Je partirai de cette pétition de principe d'après laquelle, l'espace de production des savoirs scientifiques sur les sociétés est aussi, sinon souvent l'espace d'expérimentation sociale du chercheur ; ou pour le dire autrement, c'est l'espace d'expression de la lutte des classes dont la production des idées en est généralement l'expression. Dans la discontinuité historique anté-coloniale, coloniale et postcoloniale en Afrique subsaharienne, quelles alors sont les modalités de formations des subjectivités politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses observables par l'anthropologue ?

Mes éléments de réflexion s'appuient alors sur un ensemble d'activités de recherches et de productions de travaux réalisés au cours de trente années d'expérience dans les domaines de l'anthropologie, de la philosophie morale et politique pour synthétiser la trame épistémologique de mes réflexions. C'est la raison pour laquelle je pars du constat de l'existence d'une pluralité des « *régimes d'historicité* »⁷ identifiables dans les sociétés africaines où la surimposition coloniale (mise en valeur des colonies), la gestion autochtone des pouvoirs depuis les indépendances et l'inflation des modèles de développement ont donné lieu à la formation de plusieurs expériences inédites notamment dans les champs du politique, de l'économique et du religieux. C'est à travers l'analyse de tous les systèmes pratiques et symboliques définissant les modalités des relations des individus à l'autre, à la nature et au monde, que je porte un regard d'anthropologie critique sur la question de la violence de masse dans les sociétés contemporaines d'Afrique centrale.

⁷ Selon le sens que lui en donne l'historien Jacques Revel, par « *régimes d'historicités* », il faut entendre, « *l'ensemble des rapports qu'un acteur social collectif ou une pratique sociale - comme l'histoire - entretient avec le temps, ainsi que de la manière dont ces rapports sont engagés dans un présent qui peut être celui de la mémoire, de l'action, du savoir. De façon plus précise et plus opératoire, la notion peut permettre d'articuler ensemble trois registres : la construction d'un rapport au temps historique ; les modalités cognitives d'un savoir sur le passé ; les formes dans lesquelles ce savoir peut s'énoncer* » (cf. Jacques Revel, Les sciences historiques, in Jean-Michel Berthelot (dir.), *Epistémologie des Sciences sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 33.

4)- Etat, politique et élections en Afrique centrale

Quelle lecture faire de l'État en Afrique contemporaine au sud du Sahara sans pourtant éluder la question de son historicité et des enjeux qui y sont liés (E.Mbokolo : 1983)? Quelles sont postures adoptées à chaque situation concrète par les différents acteurs institutionnels publics et privés de la Société civile ? Il s'agit ici dans le cadre du séminaire du LADEC, de penser les différentes figures de l'État en Afrique centrale sous le triple regard de l'épreuve, de l'agir et des défis auxquels se trouve confrontée la réflexion anthropologique. Ces figures d'Etat présentent des différences entre les pays anciennement colonisés comme le Gabon, le Congo-Kinshasa et le Congo-Brazzaville et la Centrafrique dont les Etats sont issus de la mutation du fait colonial belge et français, et les pays comme l'Angola, le Mozambique et la Guinée-Bissau ayant acquis leur indépendance à la suite d'une lutte armée contre le colonialisme portugais. Et de nombreux travaux et études sur les figures d'Etat en Afrique subsaharienne réalisés par des spécialistes des sciences sociales et humaines n'ont cessé de s'interroger sur leur complexité et sur leurs spécificités ; cela en mettant l'accent tantôt, sur les modalités d'exercice du pouvoir, tantôt sur les logiques de fonctionnement et les traits caractéristiques, à savoir, l'instabilité, la gestion néo-patrimoniale de la chose publique, la violence et la dépendance.

Ainsi, l'analyse des constructions de l'Etat dans les sociétés africaines subsahariennes se doit d'appréhender la question de l'individu en acte, sous la double articulation des logiques individuelles et des logiques communautaires s'appuyant aussi bien sur le contrat social que sur l'appartenance à une parenté de sang et d'alliance matrimoniale. C'est pourquoi, en partant de la production des rationalités contextualisées, on peut dans une certaine mesure postuler l'idée d'après laquelle, l'expérimentation de la démocratie (espace public) dans les sociétés africaines subsahariennes impliquant le religieux (espace privé) se donne à voir comme un des lieux propices à la formation de nouvelles subjectivités politiques et religieuses, ainsi qu'à l'émancipation du sujet africain. Les productions religieuses du politique ou les productions politiques du

religieux valorisant l'initiative individuelle sont à lire comme un des modes d'expression de la modernité politique et religieuse africaine dans un processus d'inachèvement. Dans la littérature socio-anthropologique (E. Terray : 1985), l'Etat est appréhendé tantôt, comme une puissance organisée, tantôt comme le pouvoir légal de la collectivité, ou encore comme instrument de la raison ; Quel que soit l'un des modes de caractérisation retenue, l'Etat dans les sociétés d'Afrique centrale reste soumis à des plusieurs régimes de subjectivités politiques en période électorale. On tentera en premier lieu, de fournir quelques indices à l'approche et au sortir des élections en Centrafrique, au Congo-Brazzaville et en République Démocratique du Congo notamment ; en second lieu, on identifiera quelques figures d'Etat dans ces sociétés d'Afrique centrale, au regard de leurs historicités ; cela en prenant en compte à la fois, la généralisation des expériences démocratiques et la dissémination de la violence guerrière à dimension nationale, régionale et internationale. On montrera également quelles sont les logiques de pouvoirs qui sont déployées par les acteurs politiques avant, pendant et après les élections présidentielles.

Quatre indices théoriques permettent de dégager les principales caractéristiques du politique, des figures d'Etat et des dynamiques internes et externes dans ces sociétés d'Afrique centrale. *Premièrement*, par-delà les différents régimes d'historicité propres à chacun des pays de ces espaces sous-régionaux d'Afrique centrale, on peut affirmer sans ambages que le modèle paradigmatique sous lequel se lisent les situations politiques singulières est celui de la « situation coloniale » ; en ce sens que les situations actuelles post-indépendantes cumulent des expériences politiques variées permettant de mieux identifier les défis et enjeux présents ; et parmi les questions sous-jacentes, je noterai :

a)- Les processus ayant conduit dans les années 1960 aux indépendances de tel ou tel pays d'Afrique centrale ont résulté soit, du rapport de force du moment marqué par la montée irrésistible des revendications socio-politiques des forces politiques internes vis-à-vis des pays colonisateurs, soit à l'issue d'une guerre de libération nationale comme l'Angola.

b)- Les raisons politiques d'instauration des régimes de partis uniques dans le contexte international de la conflictualité idéologique Est/Ouest.

c)- Les répercussions locales dans les sociétés d'Afrique centrale de la chute du mur de Berlin, de la fin de l'apartheid avec la multiplication des conférences nationales comme conséquences des luttes et revendications sociales, politiques et économiques des forces internes de changement.

Deuxièmement, en prenant les élections comme point d'entrée de l'analyse globale ou par pays, je n'ai cessé de m'interroger sur la rationalité politique en contexte électoral dans ces espaces sous-régionaux ; c'est-à-dire, sur ce qui conduit les différents acteurs politiques à mobiliser les différentes ressources économiques, politiques, religieuses, ethniques et guerrières pour le maintien ou la conquête du pouvoir d'Etat. En privatisant le pouvoir d'Etat à des fins prébendaires par l'instauration d'une économie de guerre, les acteurs politiques des sociétés d'Afrique centrale ne savent-ils pas aussi bien les bases du développement socio-économique que celles de la recherche de l'unité nationale proclamée par les pouvoirs à chaque période électorale ? De même, la mobilisation de jeunes urbains et ruraux dans les actions miliciennes partisans violentes (Centrafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Burundi etc.), actions accompagnées de pillages, de viols et de meurtres collectifs contre une partie de la population et des opposants politiques ne consiste-t-elle pas aussi à évacuer la question du chômage des jeunes, la question des injustices, des inégalités sociales et à bloquer toute émergence d'une conscience historique unitaire ?

Troisièmement, analyser l'Etat postcolonial dans le contexte de la globalisation des rapports socio-politiques et économiques, c'est d'une part, analyser la question du politique dans son évolution historique ; le mot politique entendue ici dans sa vision pratique, par-delà ses régularités communes propres⁸, comme espace des possibles et comme espace d'expérimentation des conduites humaines sous les aspects individuels et collectifs. C'est en cela que le politique comme genre de savoir rationnel se trouve lié par les contingences historiques propres à chaque société à la

⁸ Ces régularités communes du politique se déclinent à travers ses présupposés que sont la caractérisation du politique comme une activité rationnelle orientée vers une fin visée, la distinction entre gouvernants et gouvernés, entre le privé et le public, la dialectique du commandement et de l'obéissance, de l'ami et de l'ennemi, ainsi que l'usage du droit, de la force et de la ruse.

politique en acte, à la rationalité politique qui devient par la suite instrumentale. D'autre part, c'est prendre en compte le contexte social, historique et idéologique dans lequel la réflexion des sciences sociales sur l'Etat et la politique s'est développée notamment dans les sociétés d'Afrique centrale.

Quatrièmement, du point de vue de l'approche politique comparée, l'analyse des situations électorales et post-électorales au Gabon, au Congo-Brazzaville (2016) en Centrafrique (2016 et 2020), au Burundi débouchant sur les contestations des résultats des élections sur les violences violentes armées amènent à prendre en compte les avancées théoriques formulées par Jean Hannoyer (1997) sur d'autres espaces de conflictualité guerrière (Liban, Bosnie, Irlande, Afrique du sud, Tadjikistan, Algérie). J'en retiens les principales idées pertinentes :

- Penser la guerre civile au sein des sociétés au sein des sociétés consiste à l'appréhender là où se jouent les mécanismes qui produisent et nourrissent la violence comme ceux qui la préviennent.

- La circulation des armes et de l'argent, les ressources y compris les combattants impliqués dans la guerre civile s'aliment largement à des réseaux extérieurs aux territoires et sociétés en guerre.

- « Les sorties de guerre » sont souvent arbitrées par des acteurs extérieurs qui apportent la paix et leur caution politique si ce n'est leur protection militaire.

- A travers les questions des économies de la violence, on peut poser la question des guerres civiles dans leurs ressorts intimes, notamment ceux d'une violence dirigée par et contre le proche, l'ennemi intérieur, c'est-à-dire d'une violence entre soi. La violence sollicite un jugement normatif pour rendre possible le discours sur la guerre. On peut alors se demander, pense-t-il, quelle part de soi-même se reconnaît dans la violence ?

- Enfin, dans le processus de réconciliation et de sortie de crise, quelle part d'oubli est nécessaire à une société pour sortir de la guerre et comment s'en construit la mémoire ?

5)- Conflits armés, violences de masses dans les sociétés d'Afrique centrale : quelques exemples

Pour la synthèse de l'exposé, je prendrais comme temporalité historique d'observation, la période qui part du début des indépendances africaines de 1960 avec la construction de nouveaux Etats africains à l'issue du partage colonial de la Conférence de Berlin de 1884-1885 en Allemagne. En effet, le processus d'invention et/ou de réinvention de la démocratie en Afrique subsaharienne a connu, au cours des soixante dernières années plusieurs moments contradictoires. Durant la seconde moitié du 20^e siècle, les régimes de parti unique ont fait un usage incantatoire des mots de citoyen, de patriote, de démocratie prolétarienne, etc. Seule la phraséologie révolutionnaire ou celle de « l'authenticité » et l'effervescence idéologique d'invention d'un futur radieux ont donné la force de conviction à tous ceux qui entendaient conserver le position hégémonique au sein de l'appareil d'Etat et du parti unique.⁹ Dans les années 1980, la multiplication des révoltes populaires, l'exacerbation de la crise économique et la chute du mur de Berlin saperont rapidement les bases idéologiques des régimes totalitaires et favoriseront la montée de courants démocratiques, mais cette fois-ci de tendance libérale. L'argument politique, une élection démocratique libre et transparente, devenant le critère d'évaluation des nouveaux régimes africains à l'échelle internationale, la mobilisation et la captation des ressources financières nationales, ainsi que la multiplication des pratiques clientélistes et ethnocentriques aux fins de la conquête du pouvoir politique constitueront, en premier lieu les ressorts d'une accession fulgurante et sûre au sommet de l'Etat. Mais les luttes âpres auxquelles se livrent les nombreux prétendants au pouvoir et leurs alliés internationaux pour un commandement exclusif et sans partage ouvriront la voie, en second lieu, à l'état de guerre et à de nouveaux régimes de subjectivité.

Avec les pressions de la communauté politique internationale, particulièrement des associations de défense des droits de l'homme, la

⁹ Lire à ce sujet, Gemdev, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997 ; Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, *Les figures du politique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Codesria/Karthala, 1999. Philosophie et politique en Afrique, in *Revue Politique Africaine* n°77 (coordonné par Abel Kouyouama), Paris, Karthala, 2000 ; Catherine Coquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Paris, Agone, 2009.

question du droit à la vie, à la liberté et du respect de la dignité humaine a cessé d'être du seul ressort de la « souveraineté » des Etats nationaux fussent-ils africains, européens, asiatiques ou américains. Et de nombreux travaux et études sur les figures d'Etat en Afrique subsaharienne¹⁰ n'ont cessé de s'interroger sur leur complexité et sur leurs spécificités, cela en mettant l'accent tantôt, sur les modalités d'exercice du pouvoir, tantôt sur les logiques de fonctionnement et les traits caractéristiques, à savoir, l'instabilité, la gestion néo-patrimoniale de la chose publique, la violence et la dépendance. Cependant, la multiplication des révoltes populaires, l'exacerbation de la crise économique et la chute du mur de Berlin ont rapidement sapé les bases idéologiques des régimes totalitaires et favoriseront la montée de courants démocratiques, mais cette fois-ci de tendance libérale. Comme le souligne bien Emmanuel Ela ,

« Depuis leur accession à l'indépendance, les États de l'Afrique centrale basculent, chaque jour, dans l'enfer des guerres civiles ou interétatiques avec un lourd tribut : pertes massives en vies humaines, vagues de réfugiés, populations déplacées, criminalité urbaine, etc. Les analyses consacrées à la recherche des causes de ces conflits divergent : déclassement de l'Afrique comme enjeu politique et idéologique suite à la fin de la guerre froide, découpage artificiel des frontières par les colonisateurs, désagrégation des États, émergence d'un nouveau bloc offensif ou encore illustration de la théorie des dominos, exacerbée par la répartition transfrontalière des ethnies. Cette impuissance à cerner sur le plan théorique la nature de ces conflits entraîne une sorte de désintérêt de la communauté internationale qui préfère laisser aux Africains le soin de régler eux-mêmes leurs propres conflits. Dans

4Voir notamment, Elikia Mbokolo, "Historicité et pouvoir d'Etat en Afrique Noire, Réflexion sur les pratiques d'Etat et les idéologies dominantes", in *Revue Relations Internationales* n° 34, 1983, pp.197-213 ; Elikia MBokolo, *L'Afrique au XXème siècle, le continent convoité*, Paris, Seuil, 1985 ; GEMDEV, *Les Avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997 ; Rupture-Solidarité n°4 nouvelle série, *Résistances et dissidences. L'Afrique (centrale) des Droits de l'homme (tomes 1 et 2)*, Paris, Karthala, 2003 Yann Lebeau, Boubacar, Niane, Anne Piriou, Monique de Saint Martin, *Etat et acteurs émergents en Afrique. Démocratie, indocilité et transnationalisation*, Paris, Karthala, 2003

le même temps, plusieurs initiatives sont menées non seulement au niveau de l'ONU, mais également au sein de l'OUA¹¹ ».

Les situations évoquées ici à titre d'illustration, en République centrafricaine, en République Démocratique du Congo et en République Démocratique du Congo, montrent également les enjeux liés aux élections présidentielles des dernières années jusqu'à ce jour en Afrique centrale.

En République Centrafricaine, c'est dans un contexte non seulement sanitaire de la (pandémie de la Covid-19) mais également de guerre civile et de violences armées que se sont déroulées le dimanche 27 décembre 2020 les élections présidentielle et législatives ; car les deux tiers du territoire national sont encore occupés par des groupes armés, ce malgré la signature au mois de février 2019 d'un accord de paix (soutenu grâce à une opération de maintien de la paix des Nations unies, la MINUSCA) entre le gouvernement et quatorze (14) groupes armés qui contrôlent encore les deux tiers du territoire national. Ainsi dix-sept candidatures dont celle de l'ancien chef d'Etat de la période de transition, Mme Catherine Samba-Panza (23 janvier 2014 – 30 mars 2016) ont été validées par la Cour constitutionnelle. Celle de l'ancien Président de la République François Bozizé (2003 à 2013), renversé par un coup d'Etat fomenté par une coalition de groupes armés mobilisés au sein de la Séléka, a été invalidée. Le chef de l'Etat sortant Faustin Archange Touadéra s'est représenté pour un seul second mandat (autorisé par la Constitution), pour avoir effectué un premier mandat de 2015-2016 à 2020, correspondant avec l'entrée en vigueur de la constitution de 2015 et le début de la VI^e République. L'Autorité nationale des élections (ANE) ne pouvant publier les nouvelles listes électorales, des forces politiques de l'opposition et une frange de la Société civile s'étaient prononcées pour la constitution d'un gouvernement d'union nationale en échange de la prolongation du mandat du président de la République et de celui des députés ; ce qui ne fut pas retenu par les forces politiques constitutives de la majorité présidentielle. C'est dans ce contexte que la Coalition des patriotes pour le changement

5Emmanuel Ela, Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, Paris, 2001/2-3) PUF, p. 227.

(CPC) va déclencher les conflits armés contre les troupes de la Minusca et contre celles des troupes Russes liées par des Accords de défense avec l'Etat Centrafricain et Rwandaises dans le cadre de la mission de l'Union Africaine. C'est donc dans ce contexte que la Cour constitutionnelle validera le 21 janvier 2021, les résultats provisoires annoncés préalablement le 4 janvier par l'Autorité nationale des élections, en proclamant la réélection avec 53,92 % des suffrages de M. Faustin-Archange Touadéra comme président de la République pour un second mandat de cinq ans.

En République Démocratique du Congo, après les élections présidentiel et législatives du 30 décembre 2018, c'est en janvier 2019, dans un contexte politique mouvementé marqué par plusieurs reports du scrutin présidentiel, et de violences armées, dans certaines régions du pays, notamment au Kivu et en Ituri dans l'Est, que M. Félix Tshisekedi devient chef de l'Etat à la suite de la proclamation attendue des résultats définitifs par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ; il succède à M. Joseph Kabila qui dirigeait le pays depuis 18 ans. Parmi les vingt-et-un candidats en course, il y avait M. Emmanuel Ramazani Shadary (soutenu par le président sortant), et Martin Fayulu qui ont contesté les résultats, comme la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) ayant de son côté effectué les décomptes dont les résultats étaient en contradiction avec ceux de la CENI. Afin de prévenir toute crise profonde pouvant découler de la sortie des élections, la communauté internationale a réagi très rapidement. C'est ainsi que le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, s'exprimera dans un communiqué du 5 octobre 2018 (UA, Addis Abéba : 2018) sur « la nécessité pour tous les acteurs concernés d'agir de façon à consolider la démocratie et à préserver la paix dans le pays ; et de préciser qu'il

« est important que toute contestation des résultats proclamés, notamment celle portant sur leur non-conformité avec la vérité des urnes, se fasse pacifiquement, par le recours aux procédures prévues par les textes en vigueur et le dialogue politique entre toutes les parties prenantes ». De son côté, le Secrétaire général

des Nations Unies M. Antonio Guterres appellera dans une déclaration, toutes les forces politiques et la société civile à « s'abstenir d'actes violents et à régler tout contentieux électoral par les mécanismes institutionnels établis conformément à la Constitution de la RDC et aux lois électorales pertinentes ».

De même le porte-parole de la diplomatie de l'Union européenne, Maja Kocijancic, appellera « tous les acteurs politiques en RDC à s'abstenir de tout acte de violence », et prend note « des résultats provisoires et du fait qu'ils sont contestés par une partie de l'opposition », tout en déclarant que le résultat doit être conforme au choix fait par les Congolais » (UE du 10 janvier 2019).

En République du Congo, dans le contexte de crise socio-économique des années 1990 dans ce pays, la convocation de la Conférence nationale souveraine est apparue aux yeux de la population et de la plupart des acteurs politiques comme une solution pour résoudre la crise de l'Etat, créer les conditions politiques du passage du monopartisme au multipartisme, bâtir un Etat de droit et instaurer la démocratie pluraliste. La Conférence nationale souveraine qui s'est tenue du 25 février au 10 juin 1991, à Brazzaville, a été marquée par le rôle joué par plusieurs acteurs sociaux, syndicats de travailleurs, la société civile (associations et ONG de jeunes, de femmes), l'armée, les églises et les mouvements religieux et spiritualistes. Cependant, après une période de Transition du 11 Juin 1991 au 31 Août 1992, l'organisation d'élections libres qui ont abouti à la victoire de M. Pascal Lissouba comme président de la République, cette entreprise politique novatrice n'a pas empêché l'éclatement de deux guerres civiles en 1993-1994 et en 1997. Cela aboutira à la victoire militaire et politique de M. Sassou-Nguesso en octobre 1997. Dans ce nouveau contexte politique, l'organisation en janvier 1998 d'une nouvelle concertation nationale appelée "Forum National pour la Réconciliation, l'Unité, la Démocratie et la Reconstruction du Congo" marquera aussi bien le début de la "démocratisation" que celui de la mise à l'épreuve de la citoyenneté face à la bipolarisation de la vie politique congolaise. La raison principale d'exacerbation des conflits entre les différents acteurs politiques congolais

peut être appréhendée à travers la représentation que chacun d'eux se fait du pouvoir politique. En effet, l'Etat, lieu principal d'accumulation et d'enrichissement individuel ainsi que de distribution clientéliste des ressources matérielles et financières, est enjeu de lutte entre les groupes et classes politiques en compétition. Une nouvelle période de transition de "trois ans flexibles" comme l'indique le Rapport général des travaux, sera aussi l'occasion pour les vainqueurs de la guerre civile de procéder au changement de la Constitution. Pourtant, cette nouvelle Constitution en son préambule « condamne le coup d'État, l'exercice tyrannique du pouvoir et l'usage de la violence politique, sous toutes ses formes, comme moyens d'accession au pouvoir ou de sa conservation » ; de même si l'article 65 précise que le « Président de la République est élu pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable deux (2) fois » (soit trois mandats), au lieu d'un seul mandat de sept ans dans la précédente Constitution, l'article 66, en fixant à l'âge de trente ans (30) révolus, la condition pour un citoyen de faire acte de candidature, a également levé le verrou de la limite d'âge pour être candidat, alors que cela avait été bien mentionné dans la Constitution précédente adoptée au lendemain de la Conférence nationale souveraine qui s'est tenue du 28 février au 10 juin 1971. Cette nouvelle disposition permet dorénavant aux citoyens âgés de plus de 70 ans d'être candidat pour les fonctions présidentielles. Par ailleurs dans la nouvelle Constitution les articles 70 à 73 stipulent que :

Article 70.

« Si avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve définitivement empêché, la Cour constitutionnelle prononce le report de l'élection. En cas de décès ou d'empêchement définitif de l'un des candidats restés en lice pour le second tour, la Cour constitutionnelle déclare qu'il soit procédé de nouveau à l'ensemble des opérations électorales.

Dans les cas visés aux alinéas 1er et 2 ci-dessus, la Cour constitutionnelle, saisie soit par le Président de la République, soit par le Président de l'une ou de l'autre chambre du Parlement, soit par tout intéressé, peut proroger les délais prévus à l'article 67.

Le scrutin doit avoir lieu dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la décision de la Cour constitutionnelle. Si l'application des dispositions du présent alinéa a eu pour effet de reporter l'élection présidentielle au-delà de la date d'expiration du mandat du Président de la République en exercice, celui-ci demeure en fonction jusqu'à la prestation de serment de son successeur élu.

En cas de désistement de l'un des deux candidats qualifiés pour le second tour, l'élection se poursuit avec le candidat resté en lice. »

Article 71.

La loi fixe les conditions et la procédure d'éligibilité, de présentation des candidatures, de déroulement du scrutin, de dépouillement et de proclamation des résultats de l'élection du Président de la République. Elle prévoit également les conditions requises pour une élection libre, transparente, juste et régulière.

Article 72.

Si aucune contestation n'a été soulevée dans le délai de cinq (5) jours suivant la proclamation des résultats provisoires de l'élection du Président de la République et si la Cour constitutionnelle saisie d'office estime que l'élection n'est entachée d'aucune irrégularité de nature à entraîner l'annulation du scrutin, elle proclame les résultats définitifs de celle-ci dans les quinze (15) jours suivant sa saisine. En cas de contestation, la Cour constitutionnelle statue dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa saisine et proclame les résultats définitifs.

Article 73.

En cas d'annulation de l'élection par la Cour constitutionnelle, de nouvelles élections sont organisées dans un délai de quarante-cinq (45) à quatre-vingt-dix (90) jours. Dans ce cas, le Président de la République en exercice reste en fonction jusqu'à la prestation de serment du nouveau Président de la République élu ».

C'est à la suite des controverses politiques et juridiques sur le changement de la Constitution (notamment celle de la coordination de la Fédération de l'opposition congolaise et du parti Uni pour le Congo) et sur

les nombreuses irrégularités constatées lors des élections de mars 2016 (Cf. *Agence France-Presse* du 24 mars 2016 et *Africa info* du 31 mars 2016) que des candidats et l'opposition congolaise contesteront la véracité des résultats définitifs proclamés par le Conseil Constitutionnel du Congo avec de nouveau Sassou-Nguesso comme président de la République du Congo. Avec la multiplication des mouvements sociaux, le pouvoir politique procédera à l'arrestation de nombreux leaders politiques qui sont encore actuellement en prison. Et les élections de mars 2021 verront de nouveau la victoire annoncée au premier tour par Sassou-Nguesso président sortant ; l'un des candidats Parfait Brice Kolélas, « atteint » de la Covid-19 se trouvait en campagne dans la ville de Pointe-Noire où il décédera par la suite lors de son évacuation vers la France.

Ainsi, on aurait pu multiplier les analyses sur d'autres pays d'Afrique centrale comme le Tchad, le Rwanda (cas à part avec le génocide tutsi de 1993) et le Burundi pour attester de la complexité des expériences singulières d'avant, pendant et après les élections avec les crises qui s'y greffent. C'est pourquoi, au regard des situations décrites dans les trois pays d'Afrique centrale, il y a lieu de réfléchir sur les rapports entre l'universalité et la particularité de l'expérience démocratique, ainsi que sur les modalités de sorties de crises. Car les violences de masse dans les sociétés d'Afrique centrale sont avant tout des violences politiques déclenchées par les élites et acteurs politiques et militaires en lutte pour le contrôle et la conservation du pouvoir d'Etat et pour le contrôle et l'accès aux ressources du sol et du sous-sol ; cela en complicité avec les acteurs régionaux d'Afrique et des acteurs à l'échelle internationale. Dans de tels contextes, l'instrumentalisation des appartenances ethniques est une des modalités stratégiques parmi d'autres à laquelle recourent, selon leurs rationalités instrumentales, les élites politiques et militaires en divisant pour régner et arriver à leurs fins.

. Les processus de « sorties de crises » de ces dernières années à travers la commission « *Vérité et Réconciliation* » en Afrique du Sud et les conférences nationales réussies ont mobilisé l'attention des plusieurs analystes sur leur caractère inédit. Quelles sont les politiques mémorielles et les modalités de sorties de crise qui ont été élaborées pour construire la

paix et réinventer le lien social encore fragile, après de longues périodes de conflits et de violences guerrières. Quels sont des procédés utilisés pour sortir de la crise, à savoir, le choix de l'espace de la négociation et la médiation en vue de la réconciliation, le compromis nécessaire entre les acteurs concernés, l'accomplissement et l'observation des rites expiatoires pour conjurer la violence entre les individus, les groupes et les sociétés ; les modalités de gestion permanente des situations post-crisis et post-conflits par l'articulation du traitement politique et judiciaire de la crise combinée avec son traitement religieux, selon le triptyque énonciation de la vérité - reconnaissance de la faute commise par le ou les individus - sollicitation du pardon ; enfin, l'institution de la parole dite pour exorciser le mal et le crime commis individuellement dans le champ social et le champ politique.

En ce qui concerne les conférences nationales, J'ai inscrit leur déroulement dans trois registres significatifs : le premier concerne les différentes catégories d'acteurs politique, religieux ou de la société civile ; le second registre a trait aux procédés utilisés pour sortir de la crise, à savoir, le choix de l'espace de la négociation et la médiation en vue de la réconciliation, le compromis nécessaire entre les acteurs concernés, l'accomplissement et l'observation des rites expiatoires pour conjurer la violence entre les individus, les groupes ou les sociétés ; enfin le troisième registre est celui des modalités de gestion permanente des situations post-crisis et post-conflits ; c'est-à-dire , l'articulation du traitement politique et judiciaire de la crise combinée avec son traitement religieux, selon le triptyque énonciation de la vérité - reconnaissance de la faute commise par le ou les individus - sollicitation du pardon. En effet, avec la commission « *Vérité et Réconciliation* » en Afrique du Sud, l'institution de la parole dite pour exorciser le mal et le crime commis individuellement dans le champ politique donne à réfléchir sur les modalités variées de ré-invention du vivre-ensemble. Comme le fait remarquer Philippe-Joseph Salazar,

« Le perpetrator (le criminel fondateur) occupe ainsi une place centrale, je dirais même la place centrale de la perpétration démocratique, il porte la patria potestas. Sans sa performance, pas de narration, pas de Commission et, plus loin, pas de réconciliation. Rien.

En échange de ce dire, le récit d'un muthos volontaire, qui est un acte mis en scène et rituel de patrare, se dévoilent la narration sociale et politique de la mémoire, et l'apparition d'une fondation rhétorique de la démocratie sud-africaine (...) Le perpetrator avance ainsi sur la scène de la Commission comme un accusé (reus) qui prend figure de patronus, d'avocat. Le récit du violent sert de manifeste en creux pour la paix civile, il plaide pour que « les morts enterrent leurs morts »(...) Perpetrator, est, sous l'angle que l'anglais parlant latin, celui de la fondation épitaphique, rituelle, paternelle, criminelle de la démocratie. Geste philosophique de la démocratie sud-africaine ».¹²

Cette expérience sud-africaine a mis en évidence un mode inédit d'invention démocratique, d'organisation du vouloir « vivre-ensemble » par-delà la diversité ethnique, les singularités culturelles identifiées ou reconstruites.

L'autre expérience marquante des trente dernières années est la conférence nationale¹³ ; celle-ci s'est imposée à l'observateur des sociétés africaines contemporaines comme un mode spécifique d'invention et/ou de réinventions démocratiques sous la poussée des mouvements sociaux internes et externes. Ces réinventions ou inventions du politique ont été souvent accompagnées de revendications religieuses et politiques fortes. Les conférences nationales ont eu comme terrain principal d'élection les pays d'Afrique subsaharienne. La conférence nationale du Bénin a précédé celles du Gabon, du Zaïre, (actuel Congo Démocratique), du Congo-Brazzaville, du Togo, du Niger et du Tchad. Toutes ont proclamé leur caractère *souverain*, donnant parfois la forme d'une assemblée constituante. La plupart de ces conférences nationales ont été dirigées par des hommes d'églises, particulièrement de l'Eglise catholique. Ce qui a montré la double inscription de ces « palabres nationales » dans le registre du politique (avec la logique de dénonciation d'anciens dirigeants

¹² Lire à ce sujet, Philippe-Joseph Salazar, *Perpetrator*, ou de la citoyenneté criminelle, in Jean-Godefroy Bidima (Dir.), *Rue Descartes n°36. Philosophies africaines : traversées des expériences*, Revue du Collège international de Philosophie, Paris, Puf, 2002, pp.178-179.

¹³ Eboussi-Boulaga F., *Les Conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris Karthala, 1993.

politiques), et du religieux avec la logique d'acceptation publique de ses fautes suivie de l'accord du pardon collectif.

Ce que l'on peut retenir de ces expériences de production du politique et du religieux¹⁴ peut se résumer en de principaux points : *premièrement*, La conférence nationale est à lire comme une tentative de résolution de la crise globale de la société. L'importance de la libération de la parole politique dans cet espace de la conférence nationale érigée en espace public de la discussion, de la palabre permet de voir que sa fonction délibératoire a été de mettre en scène la délibération politique.¹⁵(Bidima, 1997). *Deuxièmement*, l'insertion de la religion dans l'espace politique dans sa fonction de médiation visait la pacification l'espace du politique et la réincorporation de l'éthique en politique. *Troisièmement*, la conférence nationale, comme une des modalités particulières et inédites de changement politique a révélé plusieurs ordres significatifs des phénomènes sociaux observables à travers notamment : l'émergence de nouvelles forces politiques négociant leurs accès à l'Etat et aux sites de prédation ; le surgissement et la consolidation des dynamiques associatives, le renforcement du poids de l'informel ; les effets dévastateurs des conflits politiques sous le couvert des revendications ethniques ; l'émergence de la figure terrifiante du milicien et du chef de guerre ; enfin, le conflit des légitimités en régime démocratique entre le souverain légitime dont le peuple est le seul dépositaire et le « souverain illégitime », à savoir le marché international.

6)- Rationalité et irrationalité de l'Etat postcolonial : quelques analyses critiques

La rationalité doit être appréhendée ici comme toute activité de raison qu'elle soit en valeur ou en action permettant au sujet d'établir son rapport au monde dans la dialectique de l'identité et de l'altérité ou de la différence, en tant que "foyers d'expérience" pour reprendre l'expression foucauldienne. Quant à l'irrationalité, je veux retenir uniquement

¹⁴ Abel Kouvouama, *Modernité africaine. Les figures du politique et du religieux*, Paris, Ed. Paari, 2002.

¹⁵ Jean-Godefroy Bidima. *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.

l'imprévisibilité et de temporalité opportune (temps opportun) qui caractérise le fonctionnement de l'Etat du fait de la combinaison chez les acteurs institutionnels des actions rationnelles, émotionnelles, voire occasionnelles des modes d'action dans la sphère étatique : ce que Machiavel appelle la *virtù*, l'intelligence pratique.

Depuis 1990 notamment avec la chute du mur de Berlin et l'accélération des mouvements sociaux sur le continent, la question démocratique en Afrique a été décryptée et construite à travers des discours aussi bien exogènes qu'endogènes des spécialistes des sciences sociales et humaines et des décideurs. L'actualité de la question démocratique et de l'Etat en Afrique centrale conduit à faire une analyse en profondeur des situations politiques actuelles. Certes la démocratie ne se colporte pas, ne se transpose pas d'un continent à un autre, d'un pays à un autre. Elle obéit tout aussi bien aux causes subjectives internes de maturation des mouvements sociaux de chaque pays qu'aux causes objectives externes résultant de la poussée démocratique à l'échelle mondiale amplifiée par l'image médiatique. Mais sans tomber dans le piège de l'uniformisation des expériences historiques spécifiques à chaque Etat en Afrique centrale, il convient d'admettre que la démocratie en tant que système politique a toujours été présente formellement dans les constitutions de la plupart des pays africains au sud du Sahara. Comme le note Pierre-François Gonidec,

« Partout on déclare que le peuple est au centre de l'univers politique. La souveraineté de droit divin a vécu. Même en période de crise, lorsque les militaires s'avancent sur la scène politique et s'emparent du pouvoir, nul n'ose affirmer qu'ils le font pour ravir au peuple ses droits souverains. Au contraire, les coups d'Etat se font au nom du peuple dont les droits auraient été méconnus par les dirigeants évincés du pouvoir »¹⁶.

Les expériences politiques qui se sont déroulées en Afrique centrale au lendemain de la chute du mur de Berlin ont montré que la démocratie a été

¹⁶Pierre-François Gonidec, Esquisse d'une typologie des régimes politiques africains in, *Revue Pouvoirs. Les pouvoirs africains*, n° 25, Paris, PUF, 1983, p.70.

limitée simplement au multipartisme sans qu'il y ait véritablement une alternance politique au pouvoir et une réelle participation des citoyens à la gestion des affaires de la cité. Claude Meillassoux insiste sur cette double dimension de la démocratie, en ce que la démocratie

"n'est pas qu'un système politique, c'est partout où elle existe, une construction historique, produit de luttes et objet continu d'attaques et de mutilations. C'est pourquoi, ajoute-t-il, la reconstruction démocratique, indépendamment de tout modèle préconçu, n'aura d'effet positif dans chaque pays d'Afrique que si elle rassemble autour d'un projet commun tous ceux qui sont prêts à lutter pour leur libération définitive de la domination et de l'exploitation dont les populations africaines n'ont cessé d'être l'objet de la part des grands intérêts internationaux (...) Quand on évoque la démocratie dans le débat actuel en Afrique poursuit-il, on en retient surtout l'aspect formel, institutionnel, conçu sur le modèle fonctionnant dans les grandes puissances, toujours présentées comme modèles. Mais le problème est moins de transposer une formule institutionnelle que de mettre en oeuvre un principe, à savoir celui de la participation égalitaire de tous les citoyens aux décisions politiques".¹⁷

A ce propos, l'analyse des questions de la transition politique et de la démocratisation faite sous la direction de Momar-Coumba Diop et de Mamadou Diouf¹⁸ peut aider à une meilleure compréhension des institutions et des pratiques politiques en Afrique centrale. En effet, la multiplication des conférences nationales les a conduits à interroger la question du changement de leadership, et à analyser les rapports entre légitimité et légalité, entre la succession légale ou non et la question des aspirations démocratiques. Leurs analyses ont retenu plusieurs éléments intervenus dans les différentes mutations politiques, économiques et culturelles tels que : l'émergence de nouvelles forces politiques négociant pour certains leurs accès à l'Etat ou aux sites de prédation ; le surgissement et la consolidation des dynamiques associatives, le

¹⁷ Claude Meillassoux, *Fausse identité et démocraties d'avenir* in, Patrice Yengo (dir.), *Identités et démocratie en Afrique et ailleurs...* Paris, L'Harmattan et Association Rupture, 1997, pp. 9-40.

¹⁸ Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf (dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar et Paris, Codesria/Karthala, 1999.

renforcement du poids de l'informel, les effets dévastateurs des conflits empruntant leurs expressions au langage de l'ethnicité ; l'émergence de la figure terrifiante du chef de guerre, la multiplication des conflits dits de basse intensité, ainsi que des recompositions territoriales excessivement coûteuses en vies humaines. A cela s'ajoutent, l'accélération des mouvements sociaux, la crise économique, la généralisation des politiques d'ajustement structurel, les pressions internationales, ouvrant la voie à une conjoncture inédite provoquant ainsi l'apparition de nouveaux enjeux économiques pour le contrôle du pouvoir d'Etat. L'une des conclusions retenues est que la conférence nationale, comme forme de transition politique, constitue l'une des modalités particulières et inédites de changement politique pour la période observée.

Analysant de son côté les conférences nationales comme une des modalités nouvelles de transfert du pouvoir, Tessy Bakary distingue trois phases dans ce passage de l'autoritarisme à la démocratie. La première phase est celle de l'écroulement ou de l'érosion du régime autoritaire, (Bénin, Congo, Gabon, Mali, Niger, Tchad, Togo, Zaïre). La deuxième phase est celle de la construction démocratique, symbolisée surtout au niveau des résultats, par les élections au Bénin, au Cap Vert et en Zambie, etc. La troisième phase est celle de la consolidation de la démocratie dans laquelle aucune démocratie naissante n'est encore véritablement engagée. Il fait tout de même deux observations générales : premièrement, dans la phase d'érosion des régimes autoritaires, la « conférence nationale souveraine », malgré son caractère spectaculaire qui se réduit à

« transformer des Présidents tout-puissants en inaugurateurs de chrysanthèmes, est beaucoup plus dans la logique des jeux politiques à somme nulle ou à somme négative antérieurs et, de ce fait, est plus marquée de continuité que de rupture comme on pourrait le penser à première vue »(Bakary Tessy : 1999).

Deuxièmement, le retour à une modalité ordinaire de transmission du pouvoir en démocratie devrait entraîner des conséquences positives, tels : la réduction ou la disparition des coups d'Etats militaires comme mode

dominant; la possibilité d'une limitation du nombre de mandats et la fin des présidences à vie officielles ou déguisées derrière les changements des constitutions; l'établissement d'une ligne de succession afin que le pouvoir ne soit jamais vacant ; l'application effective des dispositions constitutionnelles qui sont en général de deux ordres en démocratie, ceux de « l'héritier présomptif » et du « dauphin présumé », le premier paraissant « plus démocratique » que le second.

Concernant l'expérience de démocratisation vécue au Zaïre, Tshikala Kayembe Biaya évoque la rationalité politique dans la transition. Débutée le 24 avril 1990, « La transition politique, pense-t-il, est une entreprise de longue haleine que le peuple zaïrois, au bout de 25 années de dictature, a fini par arracher au dictateur. Cet acquis n'a pu être consolidé par une pratique et une réflexion politiques conséquentes de la part des leaders politiques et des intellectuels. Ces derniers ont sacrifié les intérêts du peuple sur l'autel des leurs. Cependant, ajoute-t-il, la dynamique de la transition zaïroise a fini par instaurer une nouvelle rationalité politique qui est, en vérité, la poursuite des mêmes pratiques de gestion du pouvoir dictatorial et sa kleptocratie ». (Biaya :1999).

Conclusion :

Les expériences réussies ou avortées de médiation de paix, le pré positionnement des forces militaires sur les terrains d'affrontement pour faire cesser les hostilités, parallèlement aux rencontres diplomatiques en vue de ramener la paix avec la constitution des gouvernements dits d'union nationale, informent sur les interdépendances et la connexion des mondes politiques, économiques et sociaux. L'exigence de transparence dans les sociétés démocratiques contemporaines dont celles d'Afrique centrale relève dorénavant du droit d'exigence du citoyen-individu. Ce qui conduit à identifier dans chaque expérience historique les forces porteuses d'idées démocratiques. Sans pour autant négliger ou privilégier la dimension institutionnelle de la démocratie, il faut affirmer qu'il y a à la fois, une dimension historique de la démocratie et une pluralité d'expériences et de formes d'invention démocratique dans les sociétés contemporaines d'Afrique centrale, ainsi que le rôle de la société civile et des forces

démocratiques de changement à ces expériences. Ce qui conduit à identifier dans chaque expérience historique en Centrafrique, au Gabon, au Congo-Brazzaville, au Tchad, au Congo-Kinshasa, les forces porteuses d'idées démocratiques. D'où l'intérêt de réfléchir sur les procédures variées de délibération et de négociation dans l'invention démocratique et dans la résolution des conflits (C. Koné : 2015).

Lors de la séance de discussions, plusieurs questions m'ont été posées auxquelles j'ai tenté d'apporter des réponses ; je vais à présent les développer davantage ; parmi celles-ci, il y a :

1 - La question de la temporalité de la recherche en rapport ou pas avec la temporalité des acteurs sociaux interrogés. En effet, qu'il s'agisse de la temporalité du chercheur qui effectue des études sur les violences armées et sur les crimes de masse ou qu'il s'agisse de la temporalité du déroulement des événements présents auxquels le chercheur peut être confronté, ces deux expériences du temps convoquent une autre question, à savoir, celle que je désigne par le terme de « temporalité existentielle » pour décrire les traces mémorielles des variations temporelles vécues par différents acteurs dans leurs expériences personnelles directe ou indirecte des violences armées. Plusieurs enseignements et leçons de recherche singulières peuvent être tirés de la confrontation avec le terrain.

En premier lieu, c'est l'incertitude du temps quotidien dévolu au travail de recherche qui peut être interrompu d'un quartier à un autre, voire d'un territoire « chaud » à un autre, lorsqu'éclatent des coups de feu ou des rafales de mitraillettes. Le regard socio-anthropologique permet de voir de quelle manière se sont sédimentés, à travers le temps, les usages sociaux et politiques des territoires étudiés ou arpentés et son appropriation par les acteurs sociaux, y compris par les milices armées qui se sont, pour l'exemple historique des années 90 au Congo-Brazzaville, désignées sous les termes tels *ninjas*, *cobras*, *cocoyes*, *mambas*. De voir également comment se sont construites les identités individuelles et collectives à travers différents processus de décomposition et de recomposition des situations urbaines et rurales. Par ailleurs, l'analyse des pratiques d'acteurs

dans des multiplicités de micro-espaces urbains d'observation devient alors le lieu principal de la recherche. Ce qui conduit à réévaluer les concepts et modèles épistémologiques utilisés habituellement pour le lointain et pour l'analyse de macro-espaces. Qu'on l'appelle sociologie du présent, anthropologie du présent ou ethnologie du présent, l'objet qui le caractérise comme tel se dérobe continuellement à la rationalité scientifique du chercheur, parce que fuyant et éphémère ; ce chercheur qui, selon la belle expression de Georges Balandier, « habite le langage de son métier et de son savoir spécialisé » (Balandier, 2009, p. 97).

En second lieu, l'une des particularités du travail de recherche en situation de tensions sociales et de guerres civiles réside, d'une part, dans l'entreprise périlleuse qui consiste à lier la connaissance vécue et la connaissance réfléchie, la connaissance pratique et la connaissance savante ; elle réside, d'autre part, dans la construction sociale de la réalité étudiée dans ce que j'appelle un espace-temps situé, qui est à la fois celui des expériences des enquêtés et celui du chercheur en tant qu'évènement singulier-collectif. Dire que l'espace-temps est évènement singulier-collectif, c'est analyser les modes d'être des individus se déployant dans des temporalités sociales précises (temps du travail, temps de la fuite et du refuge, temps de la résilience et d'adaptation au déroulement saccadé des faits sociaux) ; c'est aussi étudier les différentes formations des subjectivités sociales et politiques, au sens de gouvernement de soi (Foucault, 2008) et de son rapport aux autres, ainsi que de subjectivités croyantes.¹⁹ Et, l'une des approches méthodologiques des sciences sociales et humaines pour l'analyse des constructions historiques des sociétés africaines subsahariennes consiste à appréhender la question de l'organisation sociale de ces sociétés sous la double articulation des logiques individuelles et des logiques communautaires de solidaires en s'appuyant aussi bien sur le contrat social que sur l'appartenance à une parenté de sang et d'alliance matrimoniale. En considérant la notion de solidarité dans sa double dimension mécanique et organique comme un analyseur du social et à travers les formes anciennes de solidarités, je mets

¹⁹ Abel Kouvouama, Les pratiques de terrain en situation de tensions sociales et de guerre civile au Congo-Brazzaville, in *SociologieS* [En ligne] , Expériences de recherche , Champs de recherche et enjeux de terrain , mis en ligne le 18 octobre 2011,AISLF

alors en relief les formes contradictoires de reconnaissance et de solidarité, à la fois de l'individu par le groupe et du groupe par l'individu. Ces formes laissent se décliner deux modes d'invention du sujet individuel et du sujet collectif. Ainsi, nous pouvons appréhender les types d'entraide sociale et les formes solidaires dans les groupes restreints d'appartenance et leurs réseaux communicationnels. Ces solidarités de type horizontal se sont construites au sein des familles restreintes et élargies aussi bien dans les villes que dans les campagnes africaines à partir des relations de parenté, du partage des valeurs, des croyances et des représentations communes. Quant aux relations de solidarité de type vertical, elles se créent notamment sur les lieux de travail et dans les entreprises petites, moyennes et grandes à partir de l'organisation de la division du travail social (E. Durkheim (1893), de la différenciation sociale et de la spécialisation des fonctions, sans pour autant évacuer la concurrence et la compétition individuelle.

En somme, le travail réflexif et méthodologique à réaliser dans cette temporalité de la recherche consiste alors à observer, à fouiller, à enquêter, à accumuler les données matérielles et immatérielles ; à les analyser et à les interpréter afin de dégager des lois générales sur l'humain en prenant en compte dans la longue durée, les singularités appréhendables et comparables d'une société à l'autre, voire d'un territoire à l'autre, cela aux échelles locales, nationales et internationales. La place réservée accordée au terrain de recherche doit être primordiale, même dans les situations de crises multiples, de violence armée. Cependant chaque chercheur-e doit faire à chaque fois, sur le terrain une analyse concrète de la situation concrète afin d'éviter de se mettre inutilement en danger dans des situations de forte crise sociétale.

Et pour peu que l'on s'interroge sur ce que c'est que la crise, on est pris dans le vertige des situations. On conviendra avec Edgar Morin pour dire que le concept de crise, du grec *Krisis* renvoie dans un premier sens, au diagnostic d'une maladie au moment où des symptômes de telle ou telle affection apparaissent et permettent aux médecins de dire qu'il s'agit de la rougeole ou de la grippe. Dans un second sens tel qu'on l'entend aujourd'hui signifie au contraire la difficulté de faire un diagnostic, donc

indique une incertitude comme dans une crise économique. Par contre, lorsque l'on se réfère à la notion de régulation cybernétique, (*feed-back* négatif), la crise signifie que le dispositif de régulation ne fonctionne plus correctement et qu'une déviance apparaît dans le cours normal des évènements et des choses. Cependant,

« dans les systèmes vivants, en particulier humains et sociaux, la déviance provoquée par la crise pouvait permettre une nouvelle organisation (...) Une crise a donc des potentialités négatives de régression et de destruction, et des potentialités positives qui, grâce à l'imagination créatrice, permettent de trouver de nouvelles solutions.²⁰

En somme, la crise dans une société suscite,

« deux processus contradictoires. Le premier stimule l'imagination et la créativité dans la recherche de solutions nouvelles. Le second est soit la recherche du retour à une stabilité passée, soit l'adhésion à un salut providentiel, ainsi que la dénonciation ou l'immolation d'un coupable. Ce coupable peut avoir fait les erreurs qui ont provoqué la crise, ou il peut être un coupable imaginaire, bouc émissaire qui doit être éliminé »²¹.

De manière rigoureuse, il s'agit aussi de maîtriser les outils théoriques de la démarche scientifique dans sa discipline, de faire à travers les enquêtes de terrains proches ou lointains, l'expérience de l'altérité dynamique.

2- La question des politiques mémorielles et les modalités de sorties de crise qui sont élaborées ou à élaborer pour construire la paix et réinventer le lien social encore fragile, après de longues périodes de conflits et de violences guerrières :

Premier élément de réponse à cette question de la mémoire

La mémoire est au coeur du lien social, au coeur du rapport entre l'individu et la société. Et l'étude des faits sociaux à travers la temporalité historique conçue d'après Paul Ricoeur comme l'unité

²⁰ Edgar Morin, *Pour une crisologie*, Paris, Editions de L'Herne, 2016, pp.5-7

²¹ Edgar Morin, *Un festival d'incertitudes, Tracts de crises, N° 54*, Paris, Gallimard, avril 2020, p.8.

articulée du passé, du présent et de l'à-venir intègre inévitablement les dimensions de la mémoire, du souvenir et de l'oubli. L'individu ne se souvient véritablement que lorsque d'autres individus l'incitent à se souvenir, que leur mémoire vient en quelque sorte au secours de la sienne, et qu'à son tour, sa mémoire s'appuie sur celle des autres. Et c'est en ce sens qu'il existerait "*une mémoire collective et les cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir* ». Que les cadres collectifs de la mémoire sont précisément "*les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société(...)* L'individu se souvient en se plaçant au point de vue du groupe et que la mémoire du groupe se réalise et se manifeste dans les mémoires individuelles".²² C'est dire que l'on ne saurait attribuer aux monuments historiques qui portent les empreintes du passé, encore moins aux machines électroniques restituant des données "mises en mémoire", une quelconque fonction agissante sans la présence de l'individu seul capable par un acte réfléchi de faire de restitution et de reconstitution, d'une image, d'un événement ou d'un fait passé ou absent.

En contexte de situation de violences armées ou de guerre civile, les choses sont plus compliquées que cela. Et c'est ici que se situe l'importance du *travail de mémoire*, cette activité sélective qui consiste non seulement à faire le deuil sur ce qui ne mérite pas d'être retenu, et c'est cela *l'oubli volontaire*, mais également à faire acte d'obligation, de fidélité et de respect du passé par un *devoir de mémoire vis-à-vis* de l'humanité; *devoir de mémoire* compris comme un acte rationnel de portée juridique et morale par lequel les individus pris collectivement ou individuellement font dans l'impartialité, signe de fidélité au passé à travers un geste de condamnation morale et de repentance; c'est-à-dire, qui fait intervenir l'expérience douloureuse de la mémoire

²² Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, notes de l'avant-propos, Paris, Albin Michel, 1994, pp.VI-VIII.

réconciliée à travers les opérations de production de la culpabilité, du pardon et de la punition.

En d'autres termes, c'est contre l'oubli définitif, assignable à un effacement des traces et vécu comme une menace que "*nous faisons* , comme le montre Paul Ricoeur, *oeuvre de mémoire, afin d'en ralentir le cours, voire de le tenir en échec*"²³. Ainsi, une anthropologie historique de la mémoire conduit inévitablement à faire une anthropologie historique de l'événement au centre duquel se trouve le témoignage qui, d'après Ricoeur "*nous conduit d'un bond des conditions formelles au contenu des "choses passées"(praeterita), des conditions de possibilité au procès effectif de l'opération historiographique. Avec le témoignage s'ouvre un procès épistémologique qui part de la mémoire déclarée, passe par l'archive et les documents, et s'achève sur la preuve documentaire*".²⁴

Deuxième élément de réponse,

Du point de vue épistémologique, évoquer la notion de mémoire c'est prendre en considération la question des modalités de production de la connaissance historique. Paul Ricoeur utilise le plus souvent l'expression "*opération historique*" ou "*historiographie*" (qu'il emprunte à Michel de Certeau à partir de son texte "*L'écriture de l'histoire*" que ce dernier a rédigé pour l'ouvrage collectif "*Faire de l'histoire*" coordonné par Jacques Le Goff et Pierre Nora), en distinguant trois phases principales de l'opération historique : la *phase documentaire*, la *phase explicative/compréhensive* et la *phase représentative*. Et c'est dans cette dernière phase représentative de l'opération historique qu'intervient la mémoire, à la fois comme représentation du passé et comme acte de rappel, de recollection.

²³ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, pp.552-553.

²⁴ Paul Ricoeur, *Op. cit.*, p.201.

-Quelles sont les pesanteurs structurelles, cycliques et les nouvelles données observables ? Et comment le chercheur ou la chercheuse des sciences sociales et humaines peut-elle ou peut-il contribuer à des analyses pertinentes des processus de délégitimation et de radicalisation sur les terrains étudiés ?

Je pense en toute prudence que la réflexion des chercheur-e-s des sciences sociales et humaines notamment en anthropologie consiste entre autres, à penser constamment en tant qu'intellectuel collectif critique aux côtés d'autres agents sociaux, les conditions de possibilité d'invention des sociétés démocratiques instauratrice de plus de justice sociale, de liberté, d'égalité et de respect des Droits fondamentaux des humains devant la montée continue des périls aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale ?²⁵ Face à cela, les différentes branches des sociétés civiles d'Afrique centrale ne cessent inlassablement de dénoncer les violences de masse qui sont perpétrées des populations, notamment à l'endroit des femmes et des jeunes au nom de la « raison d'Etat » pour la conquête et/ou la conservation du pouvoir politique.

Bibliographie de travail

- Ansart Pierre, *Idéologies, conflits et pouvoir*, Paris, Puf, 1977.
- Appadurai Arjun, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la mondialisation*, Paris Payot, 2001.
- Augé Axel, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Augé Marc, - *L'anthropologue et le monde global*, Paris, Armand Colin, 2013
- Badie Bertrand, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
- Balandier Georges, - *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1982 (1955).

²⁵ A ce sujet on peut lire Pierre Bourdieu, *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'Agir, 2001.

- *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1969.
- Barry Aliou Mamadou, *La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1997.
- Bidima Jean-Godefroy, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.
- Bourdieu Pierre, - *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.
 - *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980.
 - *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'agir, 2001
 - *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012.
- Copans Jean, - *Anthropologie et impérialisme*, Paris, Maspéro, 1975
 - *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990.
 - *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, - *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle : mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 1999.
 - *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Paris, Agone, 2009.
 - *Etre esclave. Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle*, Paris, La Découverte, 2013.
- Courade Georges (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, 2006.
- Cruise O'Brien Donal, Diop Momar-Coumba., Diouf Mamadou, *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002.
- Dika-Akwa Nya Bonambela Prince, *Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaines*, Paris, Clé, 1982.
- Diop Cheikh Anta, *Civilisation ou barbarie ? Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence Africaine, 1981.
- Diop Momar-Coumba et Diouf Mamadou (dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar et Paris, Codesria-Karthala, 1999.
- Diop Momar-Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2002.

- *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2003.
- Ela Jean-Marc, *Afrique. L'irruption des pauvres. Société contre Ingérence, Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Foucault Michel, *Subjectivité et vérité. Cours au Collège de France, 1980-1981*, Paris, EHESS, Gallimard/Seuil, 2014.
- Gemdev, - *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.
 - *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- Godelier Maurice, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Fayard, 2007.
- Hanoyer Jean (dir.), *Guerres civiles: économies de la violence, dimensions de la civilité*, Paris, Karthala, 1999.
- Laplantine François, - *L'Anthropologie*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot » (rééd.) n° 227, 2001.
 - *La description ethnographique*, Paris, Armand Colin, 2005 (rééd).
 - *Le Sujet: essai d'anthropologie politique*, Paris, Téraèdre, coll. « L'anthropologie au coin de la rue », 2007.
- Kant Emmanuel, - *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Nathan, 2006.
 - *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir par humanité*, Paris, Flammarion, 1993.
- Kilani Mondher, *Pour un universalisme critique. Essai d'anthropologie du contemporain*, Paris, La Découverte, 2014.
- Koné Cyrille, - *Médiation et gestion des conflits - Essais sur les fins et les moyens pacifiques de sortie de crise*, Berne, Peter Lang, 2015.
 - *Sur la maîtrise de la violence*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Kouvouama Abel, - Réinvention démocratique face aux enjeux du développement, in Claude Beauchamp (dir.), *Démocratie, Culture et Développement en Afrique noire*, Montréal/Paris, L'Harmattan, 1995, pp.115-127.
 - Les pratiques de terrain en situation de tensions sociales et de guerre civile au Congo-Brazzaville, in *SociologieS* [En ligne] , Expériences de recherche , Champs de recherche et enjeux de terrain , mis en ligne le 18 octobre 2011, AISLF .

-*L'anthropologie dans un monde en mouvement. Le lointain et le proche*, Paris, Editions Paari, 2015.

- *Une histoire du messianisme. Un « monde renversé »*, Paris, Karthala, 2018.

- *Littérature et inférences anthropologiques*, Paris, Editions Paari, 2019.

- *Les sciences sociales et humaines face aux écritures de soi. Epistémè et production comparée des savoirs France-Roumanie*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2021.

- Mbokolo Elikia, -"Historicité et pouvoir d'Etat en Afrique Noire, Réflexion sur les pratiques d'Etat et les idéologies dominantes", in *Revue Relations Internationales n° 34*, 1983, pp. 197-213.

- *L'Afrique au XXème siècle, le continent convoité*, Paris, Seuil, 1985

- Tchicaya-Oboa Régine, Kouvouama Abel, Missié Jean-Pierre (dir.), *Sociétés en mutation dans l'Afrique contemporaine. Dynamiques locales, dynamiques globales*, Paris, Karthala, 2014.

-Terray Emmanuel (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1985.

- Ziavoula Robert, Kouvouama Abel, Patrice Yengo (dir.), *Les territoires du sacré. Images, discours, pratiques*, Paris, Karthala, 2016.

- Ziavoula Robert, Patrice Yengo, Kouvouama Abel, (dir.), *A l'ombre de la ligne de fuite, une alternative de possibles*, Paris, Ed. Paari, 2020.

Pau, le 21 octobre 2014